

Le Réseau Natura 2000...quelques points clefs.

Natura 2000 est une politique européenne qui a pour finalité de préserver certains milieux naturels et/ou certaines espèces (faune, flore) sur un territoire délimité. La liste complète de ces milieux et de ces espèces dits « d'intérêt européen » figurent dans deux directives :

- la directive « Oiseaux » datant de 1979
- la directive « Habitats, faune, flore » datant de 1992

Le choix des zones sur lesquelles se met en œuvre Natura 2000 dépend de la présence ou non de ces milieux (habitats) ou espèces, souvent rares ou en voie de disparition à l'échelle des 27 pays de l'Union européenne.

Ces deux directives européennes intègrent également la nécessité de prendre en compte les activités humaines existantes, et de les associer le plus possible à cet objectif en faveur de la biodiversité. C'est la notion de développement durable.

Natura 2000 crée donc un réseau de sites où les milieux naturels et les espèces sont représentatifs de la biodiversité européenne. Cette nature doit par ailleurs être gérée, préservée et valorisée par les hommes intégrés à ce réseau, au travers de leurs activités, leur culture, leurs projets.

Natura 2000 : les outils de mise en œuvre

Chaque pays européen a choisi ses propres outils pour mettre en œuvre les objectifs des directives « Oiseaux » et « Habitats ». En France, 4 outils ont été créés...

- **Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000.** Certains projets ou activités, déjà soumis à une autorisation administrative préalable par la réglementation française, sont tenus d'être examinés au regard de leur impact potentiel sur les milieux ou espèces d'intérêt européen. C'est la mise en œuvre du principe de précaution en faveur de la biodiversité. L'évaluation des incidences Natura 2000 est une procédure réglementaire gérée par les services de l'Etat.

- **La Charte Natura 2000.** Il s'agit d'un outil destiné aux propriétaires fonciers, sur le principe d'une adhésion volontaire. En échange d'un engagement à ne pas détruire les milieux ou espèces d'intérêt européen, le signataire bénéficie d'une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) correspondant aux parcelles qu'il a inscrit à la Charte.

- **Les Contrats Natura 2000.** Il s'agit d'outils destinés aux propriétaires fonciers ou au(x) gestionnaire(s), sur le même principe d'adhésion volontaire. Les Contrats permettant la réalisation de travaux conformes à l'intérêt du propriétaire (ou gestionnaire) et à la préservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Les travaux doivent respecter un cahier des charges et peuvent s'échelonner sur 5 ans. En échange, le signataire est partiellement exonéré de la TFNB et intégralement remboursé du montant des travaux.



Méandre du Goul sous le village du Batut

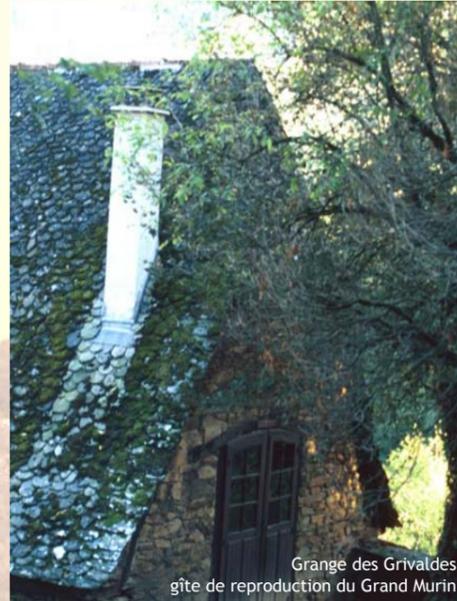
- **Les Mesures Agri-Environnementales (MAE).** Exclusivement destinées aux exploitants agricoles, les MAE sont également des outils basés sur une adhésion volontaire. En échange de pratiques favorables à la biodiversité du site, précisée dans un cahier des charges, l'agriculteur perçoit une indemnisation financière pendant les 5 années de son contrat.

La Charte, les Contrats et les MAE sont des outils adaptés à chaque site Natura 2000 ; leur contenu est élaboré localement, en concertation avec les acteurs concernés.

D'autres mesures partenariales peuvent être proposées (conventions, animations, études...); elles sont toutes contenues dans un ouvrage de référence appelé « Document d'Objectifs » (docob).

La réalisation de ce docob est assurée par un Comité de pilotage, rassemblant les représentants locaux (mairies, chambres consulaires, syndicats, administrations etc.)

Le Comité de pilotage du site des Grivaldes réunit 78 membres.



Grange des Grivaldes
gîte de reproduction du Grand Murin

Lettre d'information

SITE NATURA 2000 DES GRIVALDES

Un site Natura 2000 entre châtaigniers et pâtures...

Le site des Grivaldes abrite pas moins de 18 espèces de chauves-souris, protégées en France. Il a été désigné en temps que « Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 » parce que certaines de ces espèces sont rares à l'échelle européenne, et de fait, listées à la directive Habitats de 1992 (cf. pages centrales)

Cette ZSC est répartie sur les communes de Ladinhac et Lapeyrugue dans le Cantal, Murols et Saint Hippolyte dans l'Aveyron, à des altitudes comprises entre 310 m et 600 m



Elle est essentiellement composée de forêts mélangées de feuillus (majoritairement du châtaignier) et de résineux, couvrant les versants escarpés du Goul. 78 % de la superficie du périmètre est forestière.

Plus localement, des prairies occupent les reliefs moins pentus ; elles sont fauchées et/ou pâturées, parfois abandonnées. Les espaces agricoles représentent seulement 10 % du site. Ces deux grands types de milieux sont les habitats de chasse des chauves-souris.

Le périmètre inclut également des bâtiments (maisons d'habitations, granges, étables) à Plaine Coste, au Grivaldes, au Batut, aux Cazottes... Les chauves-souris utilisent en effet les combles des vieux bâtiments comme « gîtes » en été, où elles se rassemblent pour élever leur petit de l'année.

On note quelques escarpements rocheux également ; là sont localisées des landes sèches à Callune et Bruyères, qui sont elles aussi des milieux d'intérêt européen, à préserver.

Un réseau important de chemins de randonnée sillonne le site Natura 2000, partant des bourgs pour descendre dans la vallée et remonter sous le couvert des châtaigniers. La plupart est fréquentée et entretenue par un centre équestre, qui propose aux cavaliers de passage des randonnées organisées sur tout le secteur.

Selon toutes vraisemblances, Natura 2000 aura ici à mettre en place des partenariats avec les propriétaires de bâtis, pour conserver un potentiel d'accueil favorable aux chauves-souris (réseau de gîtes préservés).

Il s'agira également d'encourager la gestion des sous-bois forestiers par le pâturage, les pratiques agricoles extensives et une gestion équilibrée de la forêt, à l'échelle de la vallée.

Sur le site des Grivaldes, l'animation de la démarche Natura 2000 a été confiée à :



Alter Eco

Alter Eco est une entreprise associative dédiée à l'expertise environnementale (spécialisée sur la faune, la flore et les milieux naturels). Diagnostics naturalistes, études d'incidences de projets d'aménagement, conseils en management écologique sont ses principales missions, exercées auprès de maîtres d'ouvrages privés et publics dans les départements du Sud du Massif-Central. Son siège est basé à Rouziers (Cantal) et elle dispose d'une antenne à Quézac (Lozère).



Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) est une association de portée régionale.

Il garantit la préservation et la gestion de 204 sites naturels (un peu plus de 1 600 ha) en Auvergne.

Le CEPA assure également une assistance auprès des collectivités ou des propriétaires privés : connaissance du patrimoine naturel, valorisation, montage de projet en site naturel, conseil technique, expertise etc.

Grand Murin

Annexe II Directive Habitats



Espèce de grande taille dépendante de l'habitat humain (combles) pour se reproduire et des forêts feuillues sans sous-étage arbustif pour chasser ses proies (carabes) au sol. Colonie de reproduction connue (85 individus) non contrôlée aux Grivaldes ; 1 femelle allaitante capturée sur le Goul aux Grivaldes et d'autres individus entendus au détecteur.

Grand Rhinolophe

Annexe II Directive Habitats



Espèce de grande taille qui vit dans l'habitat humain (combles, caves) et dépend pour se nourrir des boisements feuillus en massifs, dans un contexte d'élevage extensif. Découvert en 2010 sur la ZSC: 8 individus en 5 gîtes de transit

Murin de Bechstein

Annexe II Directive Habitats



Espèce de taille moyenne typiquement forestière et arboricole pour son gîte, très éclectique dans ses proies qu'elle capture ou glane à l'intérieur des frondaisons des arbres proche de son gîte. Découvert en 2010 sur la ZSC: 1 mâle capturé sur le Goul au Batut ; exceptionnel dans le Cantal, rare en Aveyron.

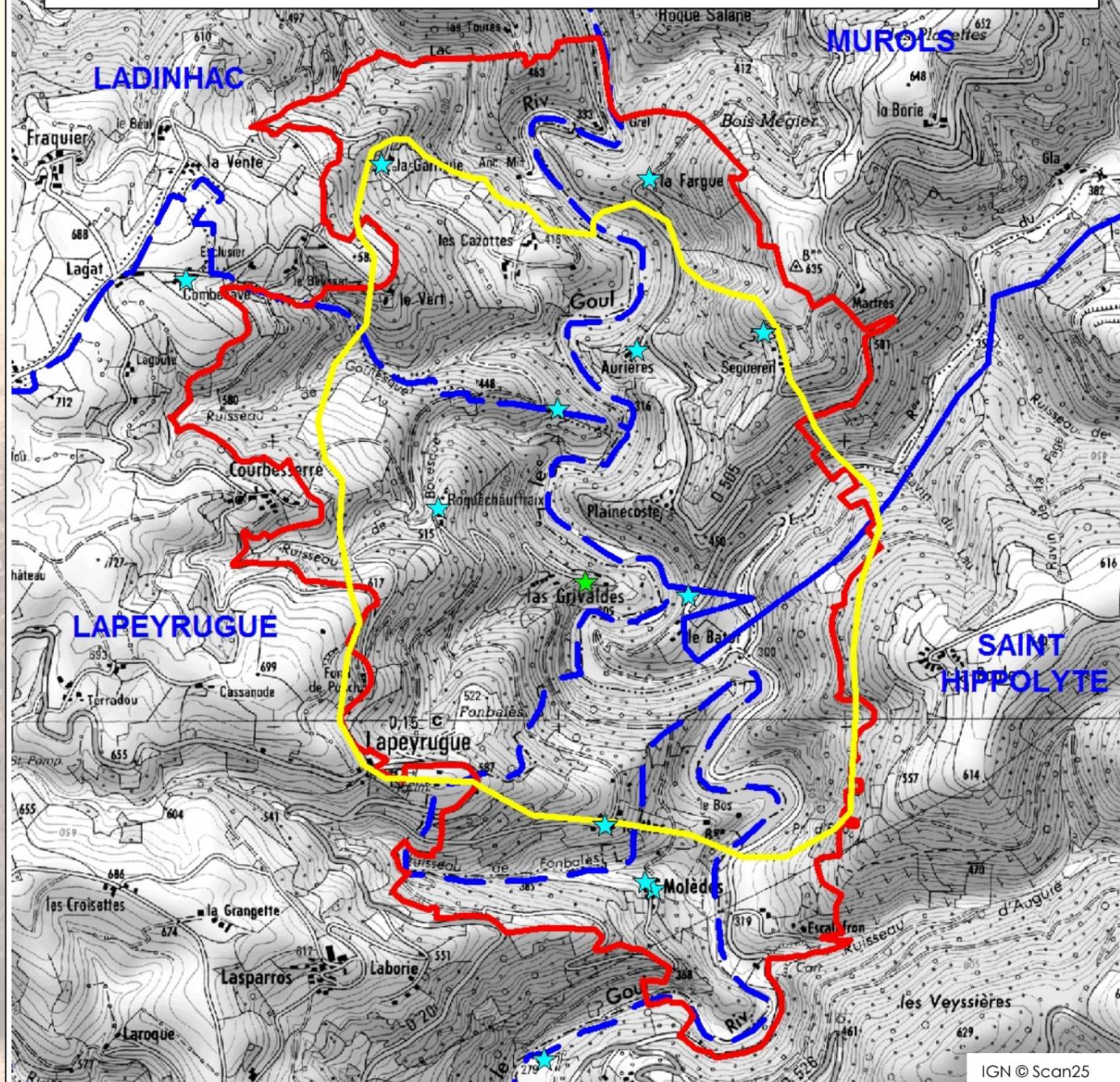
Natura 2000 est une politique financée par :



Contacts →

Alter Eco - Joël BEC, chargé de mission coordinateur ☎ 06.22.32.35.95
✉ jbec@altereco-env.com

SITE NATURA 2000 DES GRIVALDES



Carte en téléchargement aux adresses suivantes :

Légende de la carte :

- Périmètre proposé à l'Europe en 2002 (355 ha)
- Périmètre modifié proposé au Comité de pilotage du 23/09/10 (581 ha)
- Limites de communes
- Gîtes à chauves-souris connus en 2002
- Gîtes à chauves-souris découverts en 2010

Pourquoi un nouveau périmètre Natura 2000 ?

Suite à la découverte de nouveaux gîtes abritant des chauves-souris d'intérêt européen, un second périmètre Natura 2000 a été proposé aux communes concernées. Elles devront délibérer sur l'opportunité de ce changement.

Ce nouveau périmètre permet la prise en compte de :

- + de chauves-souris
- + de gîtes favorables à ces animaux
- + d'habitats vitaux (territoire de chasse et ressources alimentaires)
- Et en parallèle,
- + de possibilités de contractualiser les outils Natura 2000 pour les propriétaires ou agriculteurs concernés

Petit Rhinolophe

Annexe II Directive Habitats



Espèce de petite taille qui vit dans l'habitat humain (combles, caves) typique des paysages semi ouverts où alternent le bocage et les boisements feuillus, traversés par une rivière. Découvert en 2010 sur la ZSC: 120 individus en 6 gîtes (Molèdes, le Mas, Aurières, Lagarrigue, Rochechauffraix, le Battut)

Murin à oreilles échanquées

Annexe II Directive Habitats



Espèce de taille moyenne dépendante de l'habitat humain (combles) intéressée par une mosaïque d'habitats feuillus (forêts, bocage, parcs et jardins) où elle se spécialise sur les araignées et les mouches. Découvert en 2010 sur la ZSC: 1 colonie de reproduction -49 individus (Molèdes)

Barbastelle d'Europe

Annexe II Directive Habitats



Espèce de taille moyenne plutôt arboricole mais pouvant gîter dans l'habitat humain, ultra-spécialisée dans ses proies (papillons nocturnes) qu'elle capture dans les forêts et le bocage anciens. Entendue au détecteur d'ultrasons en plusieurs localités (pont de Pons; pont du Goul...)

Crédits photos : JP.JULIEN, J.BEC et H.PICQ - Alter Eco / MC.REGNIER - CEPA